Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le 12/09/2025
ID : 069-216901512-20250909-DELIB_2025_29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

2025-29

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTE 1 : Contre 0 Pour 15

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE NEUF SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2025

PRÉSENTS : MM. MMES G. TACHON, M.A. CHOPIN, D. JACQUET, D. JACQUET, P. MEUNIER, J.N. FAVROT, M. CROSO, C. PETAT, M. SAUVERZAC, K. LACROIX, B. MINET, C. DEL CAMPO, C. COSENZA, L. CARVAT, M. SAINT-ANDRÉ et C. POLIDORI

ABSENTS : R. CHOPIN, B. BERERD

M. Jean-Noël FAVROT a été élu secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CAPTURE ET LA MISE EN FOURRIERE DES ANIMAUX DOMESTIQUES ERRANTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8, L.2125-1, R.2162-13 et R.2162-14,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour la capture et la mise en fourrière des animaux domestiques errants, entre la commune de Villefranche-sur-Saône (coordonnateur) et plusieurs communes membres,

Vu l'exposé des motifs présenté par Monsieur le Maire,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à ce groupement afin de mutualiser les procédures de passation et d'exécution du marché,

Considérant que la convention fixe les missions du coordonnateur, les obligations des membres, la durée et les modalités de fonctionnement du groupement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** sans réserve le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la capture et la mise en fourrière des animaux domestiques errants, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard TACHON

MAIRIE DE LE PERRÉON
69460 (RHÔNE)

Secrétaire de séance,
Jean-Noël FAVROT